

MAIRIE DE SAINT-AQUILIN
Rue des Cailloux – 24110 SAINT-AQUILIN

Département de la Dordogne



Saint-Aquilin le 11 janvier 2020

Objet : Dispositif d'aide exceptionnelle argile – sécheresse 2018

Madame, Monsieur,

Nous portons à votre connaissance qu'une aide exceptionnelle est mise en place pour soutenir les victimes les plus affectées par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018.

Cette aide est destinée aux ménages selon le niveau des revenus.

Vous devez déposer un dossier de demande d'aide exceptionnelle, **avant le 28 février 2021** par voie postale :

- Les services de l'Etat en Dordogne – DDT
« Fonds Argiles 2018 »
18, rue du 26^{ème} R. I.
CS 74000
24004 PERIGUEUX CEDEX

Ou

- par courriel : ddt-fonds-argile@dordogne.gouv.fr

Vous trouverez joint à la présente, l'imprimé du formulaire et la liste des pièces à fournir.

Vous pouvez également vous procurer les documents papier à la mairie. Pour plus de renseignements consulter la note jointe et nous restons à votre écoute.

Je vous souhaite bonne réception de cet envoi et vous prie de croire en l'assurance de mes très sincères salutations.

Annie LESPINASSE, Maire
